



PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ILE-DE-FRANCE

Assemblée Générale du 20 avril 2023
à la Cité Universitaire Internationale de Paris

MSA Ile de France

131 avenue Paul Vaillant Couturier

94250 Gentilly

www.iledefrance.msa.fr

SOMMAIRE

	Page
I. DESIGNATION DU PRESIDENT ET DES ASSESSEURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.....	3
II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	4
III. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE	4
IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 juin 2022.....	5
V. RAPPORT D'ACTIVITE ET PRESENTATION DES RESULTATS 2020	6
VI. RAPPORT MUTUALISTE.....	15
VII. RAPPORT GENERAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	17
VIII. ECHANGES AVEC LA SALLE	23
IX. ADOPTION DES RESOLUTIONS	42
X. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT HUE.....	44



M. le Président, Olivier HUE, déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France pour l'année 2023, qui a lieu dans les locaux de la Cité Internationale Universitaire à Paris 14ème.

Il adresse à tous les délégués ses remerciements pour leur présence aux travaux de l'Assemblée générale de la Caisse de MSA, aux invités membres des organisations professionnelles agricoles, ainsi qu'aux Directeurs du Régime Général qui sont venus nombreux.

Il accueille à ses côtés à la tribune :

Madame Corinne HEUSELE, Présidente de la Commission Vie Mutualiste,
Monsieur Michel GRESILLE, 1er vice-président, représentant le 2ème collège,
Monsieur Laurent PILETTE, Directeur Général.

I. DESIGNATION DU PRESIDENT ET DES ASSESSEURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M. le Président propose aux membres de l'Assemblée Générale de désigner un président de bureau et un assesseur par collège, à savoir :

M. Guy BERTHELOT comme président du bureau de vote en sa qualité de doyen du Conseil d'administration.

Et comme assesseurs :

1 ^{er} collège :	M. Frédéric LANNEAU
2 ^{ème} collège :	M. Matthias WIART-KLEIN
3 ^{ème} collège :	M Alexandre PAIN

Il précise que ces derniers seront chargés de procéder au comptage des votes qui auront lieu à main levée et de veiller à la régularité des votes.

L'Assemblée Générale approuve ces désignations.

II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président propose à l'Assemblée Générale de désigner Monsieur Laurent PILETTE, Directeur Général de la MSA Ile-de-France, en qualité de Secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale approuve cette désignation.

M. le Président annonce que le quorum est atteint. Il rappelle que conformément aux statuts, le quart des délégués au moins doit être présent, soit 152 délégués puisque l'assemblée générale comprend 608 délégués.

154 délégués sont présents, soit un taux de participation de 25.33 % et une répartition par collège s'établissant comme suit :

Pour le 1^{er} collège : 37 délégués présents soit un pourcentage de 24%

Pour le 2^{ème} collège : 76 délégués présents soit un pourcentage de 22 %

Pour le 3^{ème} collège : 41 délégués présents soit un pourcentage de 36 %

L'Assemblée générale peut donc valablement délibérer.

III. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée générale :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 juin 2022
- Rapport d'activité et présentation des résultats 2022
- Rapport mutualiste
- Rapport général du Conseil d'administration
- Échanges avec la salle
- Adoption des résolutions
- Clôture de l'Assemblée Générale

M. le Président informe les participants qu'à la clôture de cette assemblée, un temps sera consacré à la thématique intitulée « Et la sécu demain ? » Animée par Julien DAMON, enseignant, sociologue et chroniqueur radio ; il ajoute que cette conférence sera suivie par une remise de prix au Quartet qui aura fait le plus de pas dans le cadre du défi « Bouge pour ton AG ! » et d'un moment de convivialité afin de poursuivre les échanges.

IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 juin 2022



M. le Président soumet le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2022 de la Mutualité Sociale Agricole de l'Ile de France à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale. Il précise que ce procès-verbal a été mis à disposition sur le site Internet de la MSA Ile-de-France dans l'espace public et que les délégués en ont été informés par la convocation adressée le 17 mars 2023.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.



M. le Président donne la parole à **M. PILETTE, Directeur Général**, pour la présentation du rapport d'activité de la MSA IDF pour 2022

« Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs,

J'ai plaisir à vous retrouver et je vais commencer mon intervention par quelques chiffres pour vous donner des repères tant sur la population protégée que sur le volume d'activités traitées en 2022.

Mon challenge sera ensuite, en une dizaine de minutes, de vous présenter le processus de transformation dans lequel votre caisse est engagé au quotidien en vous faisant partager axes, priorités que l'on se donne dans un environnement qui demeure contraint, et très cadré. On démarre donc en images par une présentation de quelques chiffres illustrant 2022.



Comme vous avez pu le voir, votre MSA protège 266 000 assurés auxquels on sert au moins une prestation.

Notre portefeuille le plus important est celui des retraités puisque celui-ci s'élève à 170 000, vient ensuite les assurés couverts en maladie qui sont 115 000, couverture donnant aussi accès à la politique d'action sociale menée par votre caisse.

Si globalement notre nombre d'assurés reste stable, on constate quelques variations avec par ex un nombre d'actifs salariés qui augmente et un nombre d'exploitants qui continue de baisser avec devant nous un vrai sujet de renouvellement des générations agricoles et par conséquent un vrai enjeu de souveraineté alimentaire.

Contraste aussi quant à la taille des entreprises et établissements que l'on couvre, plus de 5000, avec de très grands groupes agricoles très bien représentés dans la salle et que je salue et de toutes petites entreprises.

Si je regarde notre territoire un quart de la population agricole que l'on couvre se trouve en Seine-et-Marne où on retrouve aussi la moitié des exploitants exerçant en IDF.

Une population agricole grandement disséminée sur tous les départements franciliens, ce qui n'est pas sans poser question pour agir au plus près de nos assurés qui en ont besoin.

Au service de nos assurés particuliers exploitants ou chefs d'entreprises, ce sont 450 collaborateurs (CDI et CDD) qui œuvrent chaque jour, au sein d'une MSA qui se veut **Une MSA « responsable et solidaire »** aussi en tant qu'entreprise et employeur, en cherchant à conjuguer qualité de vie au travail et vie personnelle ; avec par exemple notre accord sur le télétravail revu en 2022 pouvant aller jusqu'à 3 jours par semaine dans un contrat gagnant/gagnant.

Dans un contexte où le rapport au travail change, où les difficultés de recrutement sont un sujet, où attractivité des emplois, fidélisation des collaborateurs sont aussi des paramètres à prendre en compte dans nos politiques RH.



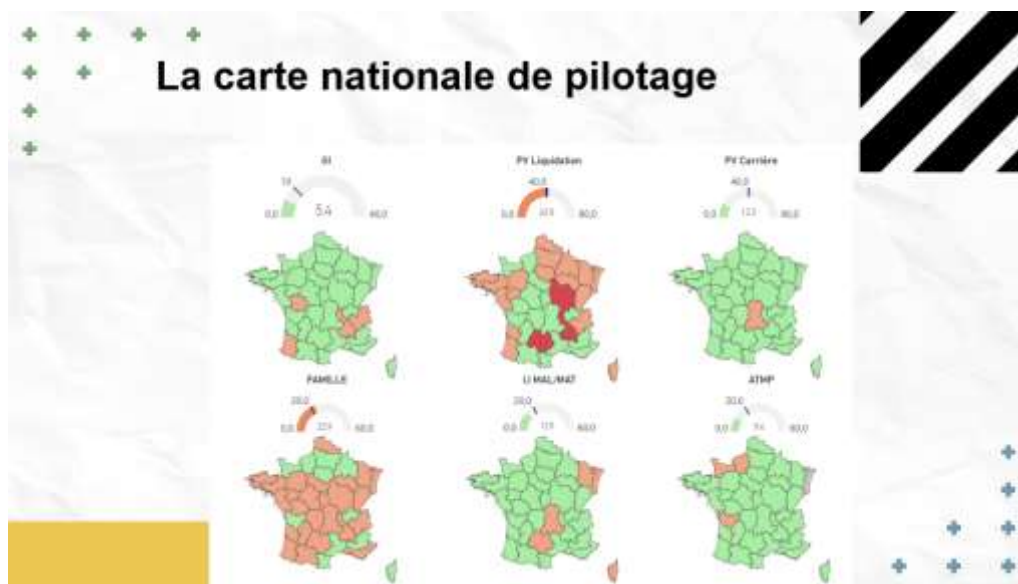
2022 restera marquée par l'aboutissement des négociations entre l'ETAT et notre Caisse centrale de notre Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour 2021-2025 qui aura été signée au premier trimestre 2022.

Cette COG signée au niveau national a été ensuite déclinée caisse par caisse dans le cadre d'un contrat Pluriannuel de gestion que nous avons signé, avec la CCMSA, avec le Président en avril 2022 après positionnement de notre Conseil.

Notre feuille de route est donc particulièrement cadrée par Ce CPG avec 126 indicateurs à suivre dont la moitié environ porte sur la qualité de service.

Des objectifs plus difficiles à atteindre et des moyens plus réduits.

Je ne prendrais qu'un exemple le délai de traitement des prestations familiales pris en compte dans la nouvelle COG, il est de 19 jours en 2022 et est de 17 jours pour 2023.



Ce qui induit un renforcement au plan local, mais aussi national du pilotage, avec un suivi précis du volume de dossiers qui reste à traiter (suivi des stocks de chaque MSA). Un pilotage resserré pour suivre plus finement l'évolution de nos entrées, notre capacité de production, et notre stock restant. C'est ce stock pour lequel nos adhérents nous contactent le plus souvent pour savoir où en est leur dossier.



Cette recherche de performance et d'efficacité nous la partageons aussi avec la MSA Marne-Ardenne-Meuse avec laquelle nous sommes mutualisés pour plusieurs prestations et continuons à travailler de concert.

J'en profite pour saluer leurs représentants, et rappeler que d'autres activités sont par ailleurs mutualisées sur un plan national. Pour autant si on n'a plus aujourd'hui la main sur certaines activités, tout cela doit rester transparent pour nos assurés.

Ce CPG connu 16 mois après le début effectif de cette nouvelle COG, outre les objectifs qu'il nous assigne, détermine aussi les moyens qui nous sont alloués.



Cadrage concernant nos effectifs aussi bien pour les CDI que pour les CDD, avec bien évidemment à nouveau des réductions d'effectifs à gérer. Une réduction d'une trentaine D'ETP d'ici 2025, sachant que nous avons eu plus d'une vingtaine de départs non compensés en 2021. La COG n'étant pas signée, les caisses n'étaient pas autorisées à recruter.

Des réductions calculées par notre caisse centrale prenant en compte notamment des projections d'activités à la baisse et des gains de productivité censés être générés par une amélioration de nos outils, et applications informatiques.

Un des problèmes que l'on rencontre est celui de l'adéquation de nos moyens aux charges quand, d'un côté vous l'avez vu, l'activité que nous avons augmenté et que de l'autre les gains de productivité en lien avec nos outils ne sont pas ceux attendus. Notre Système d'information reste globalement perfectible.

Sur un plan budgétaire, là encore comme toutes les entreprises nous subissons les impacts de l'inflation et ce d'autant plus que les moyens ont été négociés avant cette période que nous connaissons.

Nous devons déjà réduire chaque année nos frais de fonctionnement de 5% et on doit, en plus, absorber, l'impact de l'inflation sur de nombreux postes.

Si nos ministères de tutelles ne donnent pas de suites favorables aux demandes de la CCMSA, et donc si elle n'obtient pas de dotations complémentaires pour couvrir les surcoûts liés à l'inflation, les caisses devront alors limiter leurs charges de personnels pour couvrir les charges de fonctionnement qui ne le seraient pas, **une double peine puisque les contraintes sur les charges de personnel sont déjà fortes.**

Plus que jamais on ne peut que se féliciter d'avoir depuis quelque année agie pour rationaliser par exemple très fortement notre parc immobilier.

A noter cependant, que nos moyens financiers ont été accrus sur les plans ASS et SST, domaine sur lequel on est cependant en grande difficulté pour apporter le service attendu par les entreprises. Sur 15 médecins, il n'en reste plus que 4, toute l'organisation va reposer plus fortement sur des infirmières du travail qui vont avoir un rôle **de plus en plus important à l'avenir.**



Faire mieux avec ce que l'on a, c'est donc une recherche d'efficience au quotidien et en permanence, un combat de tous les jours.

Dans ce contexte, nous n'avons pas d'autre choix que **de continuer à embarquer** tous nos agents et c'est tout l'enjeu, l'ambition de notre nouveau projet d'entreprise structuré et décliné autour de trois mots clés.

Se Mobiliser, S'engager et Atteindre nos objectifs au service de nos adhérents

Trois mots, trois lettres pour guider notre action ! c'est ce cap porté par l'équipe de direction, que nos cadres ont à déployer dans leurs services avec les agents.

Ce contexte nous conduit aussi à plus fortement prioriser, et à nous recentrer sur notre mission de service public

L'amélioration de notre qualité de service reste donc notre enjeu majeur, fort de notre guichet unique.

Vous l'avez compris, nous n'avons pas d'autre choix que de continuer à aller chercher nos marges de manœuvre, nos gains de productivité, là où on a la main.

Deux axes sont priorisés :

La diminution, la chasse à la non qualité, en renforçant l'accompagnement, la mobilisation des collaborateurs.

Agir sur la non qualité, c'est aussi comprendre, traiter les causes des anomalies qu'elles soient internes ou résultant de nos adhérents. **Sans cela nous ne ferions qu'écopier sans pour autant résoudre l'avarie.**

Le deuxième axe porte sur le développement **d'actions d'aller vers** nos adhérents qu'ils soient particuliers ou professionnels afin de mieux les informer et les accompagner (d'où des webinaires sur les bonnes pratiques pour les indemnités journalières par exemple, campagnes de communication sur les pièces attendues...).

L'objectif étant de faire « bien du premier coup ».

Cette qualité de traitement est élément important qui compte aussi dans la validation de nos comptes, qualité qui évolue favorablement même si le taux de satisfaction mesuré chaque année montre encore le chemin à parcourir.

Pour 2022, nos comptes ont été à nouveau validés par la CCMSA sans observation, et je tiens à saluer le travail de chacun.

Nous constatons aussi à travers nos différents canaux de contacts un besoin fort d'accompagnement a fortiori dans le contexte actuel ; un besoin de réponse de plus en plus immédiate.

Il est donc aussi important de veiller à préserver notre capacité à répondre en évitant le plus possible les répétitions et donc l'usage pour un même sujet de tous les moyens de contact (téléphone, mail, courrier, rendez-vous).



Ne pouvant renforcer les équipes du front, notre seul moyen d'agir est de réduire les causes des motifs de contacts, et c'est l'affaire de tous les collaborateurs de la caisse.

Concentrer nos ressources et nos moyens sur le cœur de métier, « Faire mieux avec ce que l'on a », c'est choisir et faire des arbitrages ; c'est la raison pour laquelle dans ce contexte de réduction des moyens, l'offre de services sur le territoire, s'inscrivant dans le prolongement des missions de bases de la MSA, a volontairement été réduite. Les activités des structures associatives que nous avons créées comme Présence Verte IDF, Alisé, FR Marpa ont été arrêtées, notamment en raison des difficultés à trouver un modèle économique permettant d'équilibrer le fonctionnement de ces structures.

On préserve notre MSA Services (en tant qu'organisme de formation agréé) et on poursuit un partenariat fructueux avec la CNAV avec le PRIF qui nous aura permis de réaliser en 2022 plus 1800 ateliers prévention en Ile de France en direction des jeunes retraités. Depuis sa création, le PRIF est une belle réussite partenariale qui nous a permis de toucher plus de 100 000 assurés.

Il n'en reste pas moins que l'on doit continuer à conforter notre mission de service public.

Une des particularités de l'Ile-de-France est sa proximité avec **des grands comptes**, de très grandes entreprises agricoles, réelle opportunité quant à l'affiliation de nouvelles entités agricoles et de développer davantage l'activité dans un contexte de vieillissement et de diminution de la population agricole.

Sur le plan affiliation, nous avons de vrais enjeux aussi pour conserver notre population agricole au sein du régime, je pense à l'agriculture urbaine ou aux différents montages opérés par les exploitants dans leurs projets de diversification de leurs activités.

Par ailleurs, avec son partenariat avec la **RATP** pour la gestion des frais de santé, notre MSA continue à démontrer sa capacité à faire pour les 115 000 bénéficiaires de ce régime ; il en va de même avec la gestion du SASPA dont la MSA Ile-de-France assure la plus grande partie du portefeuille avec 15000 assurés.



Des partenariats à renforcer

Pour faire face, il convient aussi de continuer à rechercher les synergies, de mieux travailler et agir avec **les Organisations Professionnelles agricoles** tels que la Chambre d'Agriculture, les FDSEA, les JA, l'UNEP, Agriculteurs d'Ile de France, Crédit Agricole, Groupama, les coopératives ...

Synergies qui **restent un élément clé de la réussite** pour apporter aussi le service attendu par nos adhérents et pour renforcer les formes de proximité avec et pour le monde agricole qui demeure pluriel.

Le monde hippique, le monde du paysage sont bien représentés dans cette salle également, et le dialogue que l'on entretient est aussi fondamental pour répondre au mieux à leurs attentes.

Ces liens forts avec les Organisations professionnelles Agricoles sera aussi, je l'espère, un facteur de réussite dans la mise en œuvre de la politique publique engagée sur le mal-être agricole et la prévention du risque suicidaire en agriculture.

Notre MSA a un rôle clé dans le dispositif mis en place par le Préfet de région, et je ne doute pas de notre capacité à faire, même si ce sujet reste par nature complexe à traiter.

Nos partenariats sont aussi fondamentaux au sein même de la sécurité sociale et je pense à nos collègues du Régime Général avec lesquels nous poursuivons nos échanges

Je pense aux CPAM où prévention, gestion du risque, fraudes sont autant de domaines sur lesquels on continuera à agir ensemble plus fortement

Je pense aux CAF avec lesquelles nous nous retrouvons régulièrement sur les territoires en conjuguant nos démarches en direction des familles, tout en veillant à limiter les impacts des mutations lors d'un changement de régime.

Je pense à la CNAV pour la retraite, pour le versement des droits aux assurés ayant connu plusieurs régimes ou encore avec l'URSSAF dans le cadre par exemple du contrôle extérieur.

Notre performance dépend aussi de ces relations que nous avons.

Merci encore à mes collègues d'être présents.

Dans ce contexte, c'est aussi **Une présence territoriale à cibler.**

Proximité et présence territoriale font partie de l'ADN MSA, et constituent deux enjeux aussi importants pour la MSA IDF.

Pour autant avec 8 départements, il est essentiel de continuer à cibler et de concentrer nos actions avec par exemple des choix d'ancrages territoriaux (Sud Etampois, Provinois, Sud Rambouillet, ...) pour y être utile, visible et agir auprès des collectivités locales pour contribuer à apporter des réponses aux besoins des populations y vivant.

C'est toujours un plaisir de retrouver les équipes sur le terrain comme dernièrement à Provins, Nemours, Château Landon pour des projets sur les territoires. **Des territoires qui restent avant tout ruraux et agricoles.**



L'année 2022 a aussi été marquée par **l'ouverture de notre site France Service MSA de Gentilly**, lequel s'inscrit également dans cette logique puisque 2 questions sur 3 portent sur le périmètre de la sécurité sociale dans lequel la MSA agit déjà fort de son guichet unique.

Ce nouveau service permet d'apporter en proximité une réponse concrète de premier niveau à des usagers souvent éloignés du numérique ou des usages administratifs pour le compte de 9 opérateurs.

C'est un service en fort développement puisqu'en 7 mois d'ouverture de mai à décembre nous avons progressé pour atteindre 60 contacts par jour et se positionner à la première place des France Services du département du 94 !

On peut en être fiers et je ne peux que regretter que l'Etat ne nous ai pas donné les moyens d'ouvrir davantage de sites au regard de notre savoir faire.

Dans le cadre de notre nouvelle stratégie de relation de service, nous devons nécessairement nous **poser la question du lien** que nous devons entretenir avec les 160 sites France Services en Ile-de-France, et comment notamment orienter nos adhérents vers ses sites s'ils ont besoin de faire une démarche numérique.



En conclusion, les défis, les challenges à relever demeurent nombreux.

Oui les contraintes sont fortes, et sont de plus en plus fortes.

Oui il est important de continuer à faire mieux avec ce que l'on a, d'agir là où, on le peut, en veillant aussi préserver un lien humain.

La force du mutualisme et son engagement sont aussi une des clés de la cohésion de notre modèle MSA et doit rester une opportunité, a fortiori dans ce contexte général marqué par des évolutions sociétales dont on ne mesure pas encore tous les impacts.

En tous les cas, vous pouvez compter sur mon engagement et celui des équipes MSA !

Et pour finir j'adresse mes plus vifs remerciements à mon Président, à mon 1^{er} Vice-Président et aux membres du conseil d'administration pour leur confiance et mes remerciements appuyés vont aussi à mon codir et aux équipes MSA pour leur engagement dont je suis fier.

Merci aussi à toute l'équipe qui a œuvré pour cette Assemblée Générale.

Merci à vous d'être là ! ».

VI. RAPPORT MUTUALISTE



M. le Président remercie, le **Directeur général** et invite **Mme Corinne HEUSELE**, Présidente de la Commission Vie Mutualiste, à prendre la parole pour présenter le rapport mutualiste. **Mme HEUSELE** présente le rapport suivant :

« Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les Responsables départementaux,

Je suis heureuse de vous présenter le rapport Vie Mutualiste de l'année 2022, rapport un peu particulier car il fixe un premier bilan de l'activité à mi-mandat.

Les premières années ont été fortement marquées par une suspension des actions sur les territoires suite à l'épidémie de COVID. C'est d'ailleurs toute la dynamique mutualiste qui en a pâtit.

2021 nous a permis de reprendre progressivement nos engagements et de retrouver sur le terrain les bénéficiaires qui en avaient le plus besoin, notamment par de belles opérations de solidarité.

En 2022 une cinquantaine d'actions dynamiques ont été conduites et animées par les délégués d'Île-de-France. Nous progressons mais il reste encore beaucoup à accomplir.

A ce titre je voudrais remercier nos quartets, présidents, vice-présidents et responsables départementaux qui répondent toujours présents.

Que s'est-il passé en 2022 ?



En octobre, la mise en œuvre de l'action nationale commune portant sur l'alimentation nous a engagé dans 13 événements différents s'adressant à des publics divers, jeunes, familles, étudiants, tout en développant des relations avec nouveaux partenaires comme APRIFEL. Nous avons été parmi les MSA les plus actives. Nous avons su nous mobiliser en peu de temps en faisant preuve de créativité. Bravo à tous !



2022, c'est également l'année de #TerreMavie, opération de solidarité à destination des jeunes pour une découverte de l'univers agricole. Nous avons accueilli les partenaires, les élèves et parfois leur famille dans les différents Centres de Formation des Apprentis d'Ile-de-France. Cette 1ère édition a tenu toutes ses promesses et elle sera renouvelée. Nous avons un rôle à jouer auprès des nouvelles générations pour leur faire découvrir cet univers qui est le nôtre. Au-delà de ces deux projets phares, je vous propose un retour en images sur les moments forts qui ont rythmé cette année 2022. »

[>> Passage du film sur les actions 2022](#)

« Mesdames et Messieurs les délégués,

A mi-mandat se profilent déjà les élections de 2025.

D'ici là nous avons encore beaucoup à faire, tant par la réalisation d'actions territoriales à destination de nos bénéficiaires que dans la mobilisation de nos délégués dans l'ensemble des échelons. Il faut que les 2 années restantes soient celles de la mobilisation collective. Il est important de garder entre nous cette cohésion et cette envie de participer collectivement au maintien du lien entre la MSA et ses adhérents.

Que serait la MSA sans ses délégués ? Si certains ont encore des difficultés à s'investir au sein de leur échelon, je vous propose de découvrir le témoignage de quelques-uns d'entre eux, qui ont accepté de nous expliquer leur rôle et leur mission. »

[>> Passage du film sur les témoignages des délégués](#)

M. le Président remercie **Madame HEUSELE** de son intervention.

VII. RAPPORT GENERAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. le Président présente ensuite le rapport général du Conseil d'administration.

« Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les directeurs,
Mesdames, Messieurs les délégués ;
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie encore d'avoir répondu présent aujourd'hui, Je tiens à saluer en particulier, les directeurs représentant les organismes de sécurité sociale du régime général pour être venus si nombreux. J'y suis sensible car nos relations sont importantes, nos finalités très proches.

Comme vous le savez, notre assemblée générale reste un moment important de notre vie mutualiste, dans un format qui évolue au fil du temps.

Elle reste une occasion de rendre compte de l'activité de la caisse, tout en demeurant un lieu d'expression, d'échanges et de partage. Chaque syndicat aura ainsi l'occasion d'intervenir avant que l'on ouvre une séquence questions/réponses.

Mon rapport me conduira à revenir sur quelques faits marquants de 2022, qui auront grandement mobilisé le conseil d'administration et nos différentes instances

Mais je n'oublie pas que notre AG d'aujourd'hui marque déjà la fin de la première moitié de notre mandature.

Un début de mandature, qui aura été marqué par :

- une crise sanitaire sans précédent, des périodes de confinement, de replis sur soi dont on ne mesure pas encore tous les impacts.
- Mais aussi par la guerre en Ukraine, avec là encore des conséquences lourdes, et notamment une inflation record qui affecte lourdement tant les entreprises que les ménages
- Et enfin par des aléas climatiques, sécheresse et gel tardif, à une période où l'enjeu de notre souveraineté alimentaire n'aura jamais été aussi grand

On vit de plus une période complexe, où vient s'ajouter une crise sociétale qui interroge.



Dans cet environnement général notre activité MSA en 2022 restera marquée par :

- la signature du Contrat Pluriannuel de Gestion 2021-2025 : ce contrat approuvé par le conseil en avril, demeure un élément important de notre feuille de route comme l'a rappelé notre Directeur général tout cela en étant toujours dépendant de nos outils informatiques que l'on ne maîtrise pas directement.

Je rappelle que ce Contrat Pluriannuel est la déclinaison pour notre caisse de la Convention d'Objectifs approuvée au national

Comme pour 2022, le budget 2023 a été approuvé à la majorité et a été accompagné d'un vote d'une motion prise à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Les réductions budgétaires pénalisent fortement notre fonctionnement et par conséquent l'exécution de notre mission de service public.

Cela ne nous empêche pas de continuer à adopter une gestion responsable et à prendre toutes les mesures pouvant l'être, notamment par la rationalisation de notre immobilier, poste important en termes de charge de fonctionnement.

Je ne reviendrai pas sur ATRIODE notre nouveau siège, répondant aux normes d'aujourd'hui, et qui nous permet de réaliser des économies certaines par rapport à notre ancien siège. En 2022, ce mouvement de rationalisation aura été poursuivi, avec par exemple, l'inauguration de l'agence de la CNAV dans nos locaux de Mantes.

Notre caisse reste ainsi parmi celles qui a les coûts de gestion les plus bas du réseau.

Pour autant, la situation deviendra de plus en plus compliquée à gérer si l'Etat n'alloue pas des moyens complémentaires tant pour le fonctionnement, afin de compenser l'impact de l'inflation, que pour revaloriser les salaires du personnel et revoir la classification des emplois, qui n'a pas évolué depuis plus de 20 ans. Cela pose aujourd'hui des problèmes d'attractivité et de fidélisation du personnel.



- 2022 aura été une année placée, à nouveau, sous l'angle de la solidarité et du soutien aux populations couvertes par notre Régime agricole ;

Je pense aux nombreuses prestations qui ont été revalorisées, les minima sociaux, ou encore la retraite avec +4% au 1er juillet 2022. Je pense aussi aux nouveaux droits qui ont été accordés ainsi qu'aux aides qui ont été versées comme l'indemnité inflation. Ces mesures concernent bien sûr, tous les régimes.

Pour ce qui concerne plus particulièrement notre politique d'action sanitaire et sociale je pense aux actions d'aide alimentaire en direction de nos familles les plus démunies.

Pour améliorer le quotidien de nos ressortissants et dans un contexte d'accroissement de la précarité, l'action MSA SOLIBON a pu être déployée en Seine et marne et consiste en une distribution de bons d'achat alimentaire délivrés par nos travailleurs sociaux selon les besoins repérés. Nos familles en difficulté peuvent ainsi se rendre dans les boutiques de produits fermiers faisant partie du réseau bienvenue à la ferme qui collabore à ce projet devenu réalité.

Si le gouvernement n'a pas pu mettre en place son chèque alimentaire, la MSA a su mettre en place ce dispositif qui devrait s'étendre sur toute la région Ile de France. En parallèle, les distributions de paniers solidaires ont été multipliées.

2022, c'est aussi des dispositifs de prise en charge de cotisations sociales pour nos exploitations agricoles.

Si l'Ile-de-France a été moins affectée que d'autres régions par la crise porcine et aviaire, il n'en demeure pas moins qu'elle l'a été par les conséquences des épisodes de gel tardif, de sécheresse et par l'inflation engendrée par la crise en Ukraine.

Des dispositifs conséquents puisqu'ils représentent au plan national en 2022, 400 millions d'euros sur un total d'un peu plus de 2 Milliard d'euros de cotisations soit presque 20%.

Ce n'est pas neutre, mais vital pour préserver une agriculture diversifiée en Ile-de-France.

C'est un enjeu de souveraineté alimentaire nationale qui est loin d'être acquise.

C'est aussi un enjeu de maintien de notre population agricole sur tout le territoire de l'Ile-de-France, lorsqu'on sait qu'un agriculteur sur deux prendra sa retraite dans la prochaine décennie. Et je rappelle l'importance de l'agriculture en Ile-de-France où les terres agricoles représentent la moitié de la surface du territoire. Pour les bois, forêts et espaces naturels c'est un quart de la surface.



- Sur le plan de la vie mutualiste je crois utile de rappeler combien la participation active des délégués cantonaux est un marqueur fort et nécessaire de la MSA. Combien aussi, elle devient difficile à susciter.

Je ne suis pas le seul à l'observer ; l'engagement après la crise sanitaire n'est plus le même qu'avant ; beaucoup se sont recentrés sur eux, moins enclins à donner du temps. Et pourtant nous avons besoin de votre engagement bénévole.

Le lien humain reste ce que nous avons de plus précieux pour comprendre les contraintes de chacun, dans un monde toujours plus complexe.

Je crois fondamentalement en notre organisation où on retrouve des élus chefs d'entreprises, exploitants, salariés agricoles, retraités, issus du terrain.

Des élus capables de faire le lien entre la caisse d'une part et le terrain d'autre part.

Des élus capables de conjuguer au mieux les contraintes des uns et des autres.



- Ce propos sur le lien humain me donne aussi l'occasion d'introduire le sujet de la prévention du mal-être et du risque suicidaire en agriculture.

Fin 2021 le gouvernement a posé sa feuille de route sur le sujet du risque suicidaire en agriculture et a confié à la MSA le soin d'animer le Comité technique régional. Celui-ci a été installé en 2022 dans les locaux de la MSA IDF et a pour objectif de coordonner les différents

acteurs sur le sujet, et de développer un réseau de bénévoles sentinelles. Il s'agit d'un enjeu fort pour la MSA sur un sujet humainement sensible, un enjeu de santé mentale accentué dans la société depuis le confinement. Notre mode de fonctionnement en Guichet unique et la proximité que nous avons avec les partenaires agricoles sont un atout pour développer une vision plus globale qu'on ne retrouve pas dans d'autres organisations.

Où en sommes-nous du déploiement de notre feuille de route à présent ?

Les premiers bénévoles du réseau sentinelle se sont manifestés, et je les en remercie.

Il est important que toutes les composantes du monde agricole continuent à se mobiliser dans le dispositif en cours de construction, y compris les délégués et salariés des grands comptes.

La mise en œuvre de ce réseau bloque encore sur l'offre de formation que devra suivre chaque sentinelle, mission confiée à l'ARS mais toujours attendue.

J'espère que cette question sera vite réglée et que l'on pourra revenir vers vous et toutes les organisations professionnelles agricoles qui maillent le territoire. Cela afin de permettre de détecter plus vite celles et ceux qui ont besoin d'être accompagnés.

Pour rester sur nos sujets d'actualité, le gouvernement a engagé une concertation sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles lancée le 7 décembre 2022 par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture. En ce moment même les trois groupes de travail restituent leur rapport et notre administratrice Mme CUYERS est rapporteuse d'un des groupes à la Préfecture de Région. Ces travaux doivent aboutir à un projet de loi cet été.

Nous souhaitons en effet apporter notre part à ces réflexions au niveau régional afin d'enrichir les débats et porter les propositions de la MSA, par exemple dans le domaine de l'affiliation, de l'installation ou de la formation pour mieux accompagner les nouveaux exploitants installés.

Je me réjouis aussi que l'on propose d'intégrer dans les formations agricoles un volet sur la protection sociale. Notre pays consacre un tiers de son PIB à celle-ci et bon nombre en méconnaissent les fondements.

Pour terminer, je dirais qu'arrivé à mi-mandat il est à présent temps de préparer la prochaine mandature dont les élections se dérouleront en mai 2025. Il n'est pas trop tôt tant il est important de faire vivre cette dynamique mutualiste, et de préparer le terrain afin de faire germer de nouvelles vocations pour que perdure et se développe notre MSA. Nous aurons besoin de vous pour cela !



La Caisse Centrale engage déjà les premières réflexions pour construire le prochain projet MSA 2030. Ce nouveau projet pour 5 ans se construit aujourd'hui. La démarche retenue par notre Institution conduira prochainement à associer fortement les élus, les salariés et les partenaires de notre Institution.

Je reste convaincu, au regard de l'évolution de la démographie agricole, que des questions relatives à la structuration de notre réseau de caisses devront être posées, même si le renforcement des mutualisations constaté ces dernières années ont été une réponse.

A une époque où l'intelligence artificielle continue à se développer où le digital prend une part de plus en plus conséquente, je ne peux oublier l'importance du lien humain, et de ce besoin de proximité. Le rôle de nos agents deviendra de plus en plus expert pour accompagner nos assurés, dans des démarches de plus en plus automatisées.



France services

La France Services que nous avons ouverte dans nos locaux à Gentilly et qui accueille tous les jours un grand nombre de nos concitoyens témoigne de ce besoin, de cette nécessité.

Enfin, je tiens à remercier les membres du Conseils, vous les délégués pour votre engagement qui continue à faire sens.

Je remercie aussi chaleureusement notre Directeur général, ses équipes pour conduire à bien notre MSA Ile de-France et je puis devant vous témoigner de leur engagement au quotidien pour assurer au mieux notre mission de service public.

Continuons à aller de l'avant, a fortiori quand les périodes sont difficiles

Je vous remercie pour votre attention. »

VIII. ECHANGES AVEC LA SALLE

M. le Président propose un moment d'échanges.

Il indique qu'il est prévu d'y consacrer environ 50 minutes. Afin de respecter les horaires et de permettre l'expression de tous, il demande, en particulier, aux organisations syndicales, de prévoir une intervention d'environ 5 minutes au maximum.



Il précise que :

- Ce respect du temps imparti est important si l'on veut que chacun puisse s'exprimer ; notre assemblée étant plurielle, chaque intervention ou question est par nature légitime ; que l'on partage ou non certaines idées. Il souhaite pour la qualité des échanges, respect et écoute mutuelles ;
- Ce respect commence donc par un temps de parole défini, afin qu'il ne soit pas dans l'obligation de devoir reprendre la parole.

Puis il demande à chaque intervenant de bien vouloir se présenter au moment où il lui donnera la parole. Il propose de commencer par les différentes organisations syndicales, en précisant que les délégués qui le souhaitent pourront aussi intervenir.

Pour les organisations syndicales, il donne la parole à

- Mme Corinne KAZMIERCZAK au titre de la CFE-CGC
- M. Pierre MAGET au titre de la CFDT
- M. François GUIDET au titre de la CFTC
- M. Alexandre PAIN au titre de l'UNEP
- M. Cyril Milard au titre de la FRSEA

Par ailleurs, M le Président demande quel délégué prendra la parole au nom de la CGT et constate qu'il n'y a pas de représentant présent pour intervenir à l'oral (nb : M Guillemot pour la CGT a fait parvenir un discours par écrit qui est joint au Procès-verbal).

M. Le Président donne la parole à **Mme Corinne KAZMIERCZAK**, administratrice et Présidente en alternance du CASS, au titre de la **CFE-CGC** :

« Monsieur le président,
Monsieur le 1er vice président
Monsieur le directeur général,
Messieurs et Mesdames les délégués
Chers collègues,

Nous tenons à remercier très sincèrement les délégués qui ont répondu présents aujourd'hui, chacun ayant ses propres contraintes professionnelles, familiales ou autres.

Ce rendez-vous annuel est une occasion unique de nous rencontrer tous ensemble et de pouvoir échanger sur l'actualité de notre Mutualité Sociale Agricole et de regrouper des personnes d'horizons totalement différents : c'est une vraie richesse qu'offre notre système Français au travers du paritarisme et du Mutualisme, dont nous n'avons pas toujours conscience, mais nous allons y revenir par la suite.

Je m'exprime aujourd'hui devant vous au nom des 5 administrateurs du collège salariés élus pour la CFE-CGC car plusieurs sujets ont retenu notre attention au cours des mois qui viennent de s'écouler.

Il y a bien sûr eu la problématique de la COG (Convention d'objectifs et de gestion) qui a contraint la caisse d'île de France, comme les autres Caisses, en terme de moyens et qui a mis notamment une pression sur les effectifs et sur l'organisation du travail. C'est donc un sujet sur lequel nous restons en alerte aussi bien pour la qualité de vie au travail des salariés MSA que pour la qualité de service vis à vis des ressortissants MSA.

Nous n'allons pas lister tous les sujets auxquels nous avons participé mais nous avons extrait 4 thèmes que nous aimerions partager avec vous de façon très courte :

- Pour commencer, en début de ce mandat, nous avons vivement interpellé les équipes sur les problématiques de relevés de carrière liés à l'apparition de la DSN : cette nouvelle organisation imposée par l'état et qui a créé pas mal de remous aussi bien côté salariés que côté employeurs... Nous pouvons noter qu'une grande partie du chemin a été fait pour résorber les erreurs et les relevés de carrière sont maintenant en grande partie régularisés.

- Le deuxième thème que nous souhaitons partager avec vous c'est un sujet d'actualité qui nous inquiète fortement et qui est directement en lien avec notre système de santé : c'est la pénurie de médecins du travail. Nous savons que le sujet est activement suivi par les équipes de direction et qu'une partie des activités sera reportée sur les infirmières mais cela pose néanmoins un réel problème avec des impacts à venir sur la santé et la sécurité au travail, c'est donc un sujet sur lequel nous serons particulièrement vigilants.

- Ce qui nous amène au 3ème et 4ème thème sur lesquels nous pourrions réfléchir tous ensemble et que nous avons évoqué en début de cette intervention : c'est l'avenir du paritarisme et du mutualisme...

• Le paritarisme c'est une force de notre modèle Français, mais le connaissons-nous vraiment, en avons-nous collectivement conscience ? Le paritarisme c'est une gestion partagée des responsabilités aussi bien financières que de négociations, nous en faisons l'expérience à la MSA mais aussi dans les caisses d'assurance chômage ou de retraites complémentaires. Ce sont aussi les négociations dans les entreprises avec les partenaires sociaux. Pour autant, ce système est fortement malmené depuis quelques années avec un avenir de plus en plus incertain. Or, à la CFE-CGC, nous pensons que c'est un enjeu majeur de cohésion sociale et que nous devons tous être vigilants au détricotage actuel que nous subissons. Nous avons peut-être trop été habitués à ce qui « était », à ce qui avait été acquis dans le passé, et les nouvelles générations se sont installées dans une sorte de « confort », comme si tout allait de

soi... Or, le « champ » social n'est jamais définitivement acquis... Pour ceux que ce sujet questionne comme nous à la CFE-CGC, nous vous invitons à vous référer au magazine N°14 de mars 2022 de la CFE-CGC avec un dossier spécifique « radioscopie du paritarisme ».

- Nous en venons enfin au Mutualisme : Comme beaucoup de délégués nouveaux élus en 2020, rappelons-nous que nous avons démarré en pleine crise COVID, confinement etc... Cela ne nous a pas beaucoup aidé ni à faire connaissance entre nous les délégués ni à nous familiariser avec les « missions » ou les « attendus » quant à ce mandat de délégué. Or, compte tenu des différents enjeux évoqués par tous, aussi bien en termes de désertification médicale que de difficultés à venir que l'on peut pressentir dans le contexte économique qui est le nôtre, nous pensons que le mutualisme et l'attention que l'on porte les uns aux autres, en proximité, pourra faire toute la différence et que notre système de Mutualité Sociale Agricole aura d'autant plus sa place. Mais pour cela, il faut que chacun en soit convaincu, nous sommes plus de 600 délégués, c'est pourquoi maintenant que les périodes de confinement sont derrière nous, nous invitons tous les délégués à participer activement dans leurs échelons cantonaux locaux, en commençant déjà par répondre massivement présents aux prochaines invitations qui leur seront proposées, et qu'ils n'hésitent pas eux-mêmes à être force de propositions.

Autant de sujets que nous souhaitons partagés cette année avec vous, espérant avoir transmis l'enthousiasme et l'envie de partager des projets pour le collectif et nous nous réjouissons de pouvoir vous retrouver prochainement sur les différentes manifestations à venir que ce soit dans les échelons locaux, à la distribution du muguet dans les MARPA, ou au salon Jardins-Jardins aux Tuileries... nous vous remercions de votre attention et vous disons à très bientôt ! »

M. Le Président remercie Mme. KAZMIERCZAC et donne ainsi la parole à M. Pierre MAGET au titre de la CFDT AGRI AGRO :

« Bonjour à toutes et à tous, c'est toujours un grand plaisir de nous retrouver ici pour notre Assemblée Générale annuelle, celle de 2023 en l'occurrence qui porte sur l'exercice de l'année 2022.

Une année 2022 qui a vu le retour de la guerre en Europe avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, cela a été déjà dit, et ce n'est pas fini malheureusement.

Une année 2022 aussi, qui, tout comme 2021, a continué de voir une forte hausse de la précarité pour une partie de la population avec toujours un très fort nombre de demandes d'aide auprès des associations.

Une année 2022 marquée également par une forte poussée de l'inflation, et plus particulièrement la hausse des prix des denrées de première nécessité, due à la situation internationale et à la guerre en Ukraine, notamment.

Les Tutelles ont très royalement octroyé une hausse de 3,5% de la valeur du point pour les salariés de l'Institution. La seule revalorisation depuis 2017 ! Nous sommes très loin du rattrapage demandé et de la compensation de la perte de pouvoir d'achat des salariés cumulée depuis toutes ces années.

Sans oublier que la MSA, en quatre Conventions d'Objectifs et de Gestion, soit 20 ans, a perdu le quart de ses effectifs et vu ses missions s'élargir, et pas qu'un peu !

Ainsi, notre question soulevée lors de l'Assemblée Générale 2022 reste en suspens :

Comment un organisme de protection sociale peut-il continuer à faire de ses salariés des « travailleurs pauvres », sans réaction des tutelles ?

Tutelles qui ne donnent pas à la MSA, en outre, les moyens suffisants de fonctionnement, ce qui conduit à des situations très difficiles.

Tout cela dans un contexte d'inflation, sans précédent, d'une baisse insoutenable du pouvoir de vivre des salariés !

Aucune visibilité sur leur avenir n'est donnée aux salariés de la MSA. Impossible pour eux de se projeter ni au sein de l'institution MSA, ni dans le cadre de leur vie privée !

La CFDT AGRI AGRO et ses délégués demandent à la direction de la MSA IDF de prendre tous les moyens auprès des tutelles afin qu'elles entendent la réalité des problématiques liées aux salaires.

En effet dans cette période de remise en question du travail, l'inattractivité des rémunérations de la MSA fait qu'il y a de nombreux postes vacants, qui sont vraiment difficiles à pourvoir. Avec pour conséquences la dégradation des conditions de travail et du service rendu aux ressortissants.

L'ensemble du personnel, en lien avec l'aide d'autres caisses (en cas d'urgences), fait tout son possible pour que la MSA IDF poursuive ses missions auprès des populations les plus fragiles, tout en remplissant ses missions de service public.

Cette année encore, les délégués CFDT AGRI AGRO remercient l'ensemble du personnel de la Caisse Ile de France pour tous les efforts fournis tout au long de cette année 2022.

UN GRAND MERCI

Quant à l'actualité qui concerne notre régime de retraite et notre mandat, la CFDT AGRI AGRO et ses délégués estiment que la réforme de la retraite, voulue et passée en force par le gouvernement, reste extrêmement injuste pour la grande majorité des salariés et en particulier pour les femmes, les métiers pénibles et les carrières longues.

Tout cela sans qu'il y ait une pertinence sur son mode de financement.

Cette réforme risque surtout d'amener de plus en plus de ressortissants à être pris en charge pour des problématiques de santé, voire d'inaptitude. Cela concerne directement aussi notre régime d'assurance maladie et invalidité, et reviendrait juste à un transfert des dépenses !

Quand on voit l'effectif de nos médecins et des difficultés pour les remplacer lors de leur départ, cela n'augure rien de bon pour le suivi des assurés sociaux dans les années à venir.

Quelles préventions possibles dans ces conditions ? Combien d'inaptitudes ? Comment prendre en charge dans de bonnes conditions tous les « cassés du travail » ? Comment aussi honorer les obligations de visites d'embauches ?

Nous resterons cependant positifs, malgré le cynisme des tutelles. La MSA a des leviers tant en action sociale que dans la santé sécurité au travail.

Nous souhaitons que la caisse de MSA Idf continue à se mobiliser pour un accompagnement des nouveaux affiliés sur le social et sur la santé au travail, et des populations précaires et/ou fragilisées.

D'autre part, les actions sur le logement, sur l'accès aux droits, sur le maintien en emploi, sur l'accompagnement lors des situations de mal être, sont autant de synergies possibles dont notre Caisse doit se saisir pour agir, pour fidéliser les salariés saisonniers et les emplois CDD.

De même, notre Caisse Ile de France doit continuer de communiquer avec autant d'énergie et d'investissement pour l'ensemble des populations agricoles couvertes, salariées et non salariées, si nous souhaitons être le régime de l'ensemble du monde agricole et rester celui du dernier km.

Du point de vue des délégués CFDT AGRI AGRO, cela est d'autant plus important que la part des salariés agricoles en Ile de France est particulièrement importante, comparée aux exploitants et employeurs de main d'œuvre.

Une réforme de la gouvernance devrait d'ailleurs prendre en compte le poids réel de ses composantes dans la gouvernance.

Nos délégués continueront à défendre les droits des salariés, des assurés sociaux, des familles et d'améliorer l'offre de services proposée par les caisses de MSA. Avec nos partenaires, sur les territoires et en lien avec les non-salariés.

Quant au réseau des délégués de la MSA, Nous devons repenser notre façon d'animer le mutualisme au travers des plus de 600 délégués, aussi bien en présentiel qu'en distanciel.

Cela est d'autant plus important quand on voit le peu de retour de leur part. Il faut à nouveau réfléchir sur le fonctionnement des échelons locaux, retravailler leur organisation pour les rendre attractifs, notamment à propos de « l'idée du quartet ».

Nous sommes maintenant à mi-mandat, cela a été rappelé par le Président. L'Assemblée Générale d'aujourd'hui est l'avant dernière de notre mandature. L'année 2024 sera donc aussi tournée vers la préparation des élections 2025.

Et à ce sujet, nous attendons de la direction de la MSA IDF, et de l'Institution, qu'elles facilitent les démarches des organisations salariées et professionnelles, pour trouver des candidats engagés, bien en amont, pour les élections qui vont arriver à grand pas.

Pour conclure, et suite aux présentations des comptes et rapports d'activités - n'oublions pas que nous sommes en Assemblée Générale - la CFDT AGRI AGRO invite les délégués à voter les résolutions qui leur seront proposées.

Merci de votre attention. »

M. le Président remercie M. MAGET et il donne la parole à M François GUIDET pour la CFTC :

« Mesdames et Messieurs, élus et dirigeants,

Bonjour à toutes et à tous,

Au nom de nos délégués et administrateurs CFTC, nous allons évoquer les différents points qui nous semblent marquants et pour certains déjà énoncés devant vous lors de l'assemblée générale de 2021.

- L'amélioration de la présence et de la mobilisation des délégués cantonaux :
 - Pour celles et ceux qui sont en activité, ce sont souvent des militants ou des représentants du personnel dans leur entreprise avec le cycle de 4 ans des élections professionnelles donc ils sont déjà beaucoup sollicités.
 - Leur formation et leur accompagnement passent par leur disponibilité. Nous réitérons notre demande d'étude à ce sujet.

- Une meilleure connaissance, par tous, des aides sanitaires et sociales : nous avons été entendus et tenons à souligner les efforts réalisés dans ce domaine par les services de Madame COHADON. Il demeure toutefois le sujet de leur diffusion. Nous réitérons notre demande : que les entreprises, quelles que soit leur taille mais surtout les grandes entreprises cotisantes de notre MSA Ile de France soient un relais de diffusion auprès de leurs salariés.

- Le stock de Déclarations Sociales Nominatives et les relevés de carrière : nous avons pu constater qu'une régularisation partielle a eu lieu notamment auprès d'AGRICA mais cela reste un sujet pour le résiduel. Plus spécifiquement sur les relevés de carrière, les difficultés subsistent et la charge de travail va sûrement être amplifiée suite à la réforme des retraites. En effet, elle a accentué l'inquiétude des personnes concernées quant à leur possibilité de départ et va générer un afflux de sollicitation des services de la MSA. Avez- vous prévu des moyens humains supplémentaires pour répondre à cette situation nouvelle ?

- La durée trop courte et le déroulement des séances du conseil d'administration au regard des points nombreux mis à l'ordre du jour : nous soulignons des améliorations significatives que nous illustrerons par deux exemples :
 - La présentation pédagogique des comptes 2022 lors de la séance du 07/04/2023 faite par la Directrice comptable et Financière Marina LAPEYRE. Les réponses qu'elle a apportées aux différentes interrogations, a permis aux membres présents du conseil d'administration d'émettre un avis favorable à l'unanimité.
 - Pour le Budget 2023 : les échanges vifs mais constructifs et sans que le dialogue ne soit rompu, ont abouti à une motion collégialement rédigée et votée à la majorité du conseil préalablement à l'adoption de budget 2023. Nous n'en retiendrons que la dernière phrase, je cite : « C'est pourquoi, si le conseil d'administration accepte d'approuver le budget 2023 avec les éléments de cadrage issus des engagements de la COG, il demande qu'un complément budgétaire exceptionnel soit accordé dans les plus brefs délais. Ce complément devra correspondre à l'impact de l'inflation, mais aussi permettre à l'Institution MSA de disposer de

moyens significatifs pour prendre les mesures destinées aux membres du personnel telles que rappelées ci-dessus ».

- Capitaliser sur le guichet unique et ses atouts forts dont ne dispose pas nécessairement le régime général. Il offre la possibilité à nos ayants-droits de scanner depuis leur compte personnel en ligne les documents et autres justificatifs notamment leur arrêt de travail.

- Le Chantier de modernisation de la MSA : il est réel et bien en cours afin d'atteindre les standards attendus en matière de délais de traitement et de qualité de service. Vous pouvez compter sur nos administrateurs CFTC Avi ABITBOL et Mathias WIART-KLEIN pour rester vigilants et à la pointe de ces sujets afin de respecter le devoir de résultat auprès de l'ensemble des ayants-droits du régime agricole.

- Il y a bien entendu quelques axes d'amélioration très fortement attendus par les publics que nous représentons :

- 1. La carence structurelle des médecins du travail que le dispositif des délégations données aux infirmières pour pallier cette absence de médecin ne saurait valablement compenser.

- 2. La difficulté des personnels MSA quant à leur charge de travail et capacité à réaliser la tâche à accomplir aux regards de la double contrainte dans laquelle les enferme de façon paradoxale les pouvoirs publics. Par d'un côté le rapport de la cour des comptes qui nous rappelle pour le dire vite, que le compte n'y est pas, c'est à dire que la qualité de service n'est pas à la hauteur des exigences attendue. Et d'un autre côté les impératifs de la COG 2021-2025 qui nous demande de faire plus avec moins. Pour 2023, une réduction de 9,2 ETP est attendue.

- 3. L'amélioration de l'affiliation avec certaines grandes entreprises cotisantes pour leurs nouveaux embauchés et la diminution des difficultés rencontrés par ces derniers souvent au cours de leurs 6 premiers mois lorsqu'une qu'une prestation de santé par exemple doit être traitée.

- 4. Donner à l'avance aux Administrateurs et aux délégués, la nature de la « RÉOLUTION de l'AG 2023 » sur laquelle ils auront à se prononcer par le vote.

Nous tenons à remercier la qualité de prise en charge et l'écoute déployée par la Directrice Générale Adjointe Julie Ferrere et ses services à la résolution des différents dossiers individuels en souffrance qui nous sont remontés. Nous soulignons l'engagement à améliorer constamment nos processus MSA en vue d'atteindre les standards de service attendus.

Pour conclure, nous profitons de cette note positive globale pour réitérer nos encouragements à la présidence, au conseil d'administration et surtout à la direction de la MSA de l'Île de France afin qu'ils poursuivent leurs efforts pour atteindre le niveau d'excellence attendu par tous.

Nous adressons nos remerciements à l'ensemble des équipes de la MSA de l'Île de France, aux salariés pour leurs états de service et leur implication. Nous connaissons les conditions particulières de restrictions de chauffage notamment, la gestion du télétravail et ses contraintes temporaires notamment. Nous remercions les équipes de la Direction Générale, la présidence et la vice-présidence pour la qualité des échanges avec nos administrateurs, échanges nécessaires, fructueux, exigeants, mais toujours constructifs, voire même bienveillants, car toujours inscrits dans le cadre de Nos valeurs CFTC de la préservation du bien commun.

Merci pour votre écoute. »

M. le Président remercie **M. GUIDET** et constatant qu'il n'y a pas de représentant de la CGT pour intervenir, il donne la parole à **M. PAIN**, administrateur, pour l'**UNEP**, en précisant que le Conseil d'Administration de la MSA IDF comprend 3 représentants de l'**UNEP**

M Alexandre PAIN déclare :

« Bonjour M le Président, M le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les administrateurs et délégués,

L'UNEP Union Nationale des Entreprises du Paysage, organisation professionnelle du monde du paysage, la seule reconnue par les pouvoirs publics. Les entreprises du paysage, paysagistes, reboiseurs, unis au sein de l'UNEP autour d'une cinquantaine de permanents répartis sur tout le territoire mettent en commun leurs expériences, animent, organisent, défendent la profession, et réfléchissent à toutes les actions à entreprendre pour valoriser leurs métiers. Elle est aussi un soutien important au quotidien pour tous les dirigeants, dont 80% sont des TPE qui peuvent se sentir seuls face aux problématiques qu'ils rencontrent de la petite épine au gros bobo.

Quelques chiffres au niveau national : la profession représente environ 22.000 entreprises grandes ou petites 122.800 actifs, plus 12% en un an ; dans notre région c'est environ 2500 entreprises en Ile-de-France soit 8% du national ; c'est aussi 13500 actifs soit 12,5% de la profession du secteur, 840 millions de chiffre d'affaires, soit 13,5% du chiffre d'affaires du secteur. Le baromètre économique est réalisé chaque semestre avec l'UNEP et le soutien d'AGRICIA, VALHOR l'interprofession du végétal.

Il permet de suivre les évolutions de la branche du paysage et de sa santé économique au second semestre 2022 : 6% de croissance des entreprises, dont 8% grâce aux marchés publics, 6% par les créations et 5% en entretien.

Les entreprises continuent à créer de l'emploi : plus 4%, la moitié de ces entreprises recherchent de l'embauche contre 60% en 2021. Une stagnation est prévue en 2023 en raison de la crise économique et au contexte géo politique que nous connaissons tous.

Nous sommes tous au fait des sujets qui nous lient à la MSA : délai de traitement, des IJ, la visite médicale. Avec mes confrères de l'UNEP, Franck Guichard et Jean-Marie Prévosteau qui m'a initié au poste d'administrateur et que je remercie, nous travaillons en partenariat avec la MSA pour trouver des solutions et des pistes d'évolutions pour tous ces sujets.

Le travail est dur la tâche est longue, mais de grandes avancées sont en route. J'invite donc les chefs d'entreprise du secteur à rejoindre l'UNEP pour sortir de l'isolement, et faire avancer ensemble la reconnaissance de notre profession et de notre métier. N'hésitez pas à vous rapprocher de Juliette ALONNET notre Déléguée régionale permanente de l'UNEP et moi-même si vous le souhaitez.

Merci pour ce temps de parole ; merci de m'avoir écouté. »

M. le Président remercie **M. PAIN** et il donne la parole à **M. Cyrille MILARD**, Premier Vice-Président de la FRSEA IDF et Président de la FDSEA 77, au titre de la **FRSEA** :

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je tenais à vous remercier pour me permettre d'intervenir lors de l'assemblée générale de la MSA.

C'est toujours important pour nous de participer à vos travaux et de pouvoir prendre la parole.

Je vais faire un petit point sur le contexte agricole si vous me le permettez.

La crise ukrainienne a bouleversé les équilibres économiques planétaires, le secteur agricole ne fut pas épargné. En effet, les charges d'intrants ont été multipliées par 3, compensés par certes la hausse des cours des productions mais l'effet ciseau est bien réel en ce début 2023. Les cours sont maintenant inférieurs au coût de production engendrant des difficultés dans bon nombres d'exploitations. Le cout de l'énergie pèse sur nos structures diversifiées : irrigation, méthanisation, stockage en frigo, et je ne vous parle pas de l'augmentation du cout du matériel.

Le manque de vision à long terme met nos exploitations dans des incertitudes lourdes de conséquences.

A cela s'ajoute, une disparition progressive de nos moyens de productions avec toujours trop d'interdiction sans solution, des sur transpositions de normes amplifiant les distorsions de concurrence faisant la part belle aux importations du Brésil, de Russie, de Turquie ou encore du Canada pour ne pas les citer.

La souveraineté alimentaire est plus que jamais en danger, en France mais aussi au niveau européen où le déclasserment et la décroissance est de rigueur. Les équilibres géopolitiques sont précaires et les enjeux climatiques sont plus que réels. Pour autant, même si la France fait partie des bons élèves de la planète : agriculture durable, dégagement de CO², qualité de son alimentation, les extrémistes ne sont jamais rassasiés et pire encore la violence malmène la démocratie comme à Ste Soline dernièrement. Nourrir les hommes ne se fera jamais sans eau, il faut la partager et la violence ne peut se substituer au dialogue dans un état de droit.

La nouvelle réforme de la PAC avec ses nouvelles règles encore plus complexes, oblige les agriculteurs à être encore plus vertueux à l'image des éco régimes où la diversité des assolements et la préservation de la biodiversité sont encouragées. Même si l'agriculture Biologique est largement bénéficiaire des aides de l'Europe, cette filière est en crise et nombreux de mes collègues peinent à trouver l'équilibre financier pour en vivre. En effet, les habitudes alimentaires évoluent et la baisse du pouvoir d'achat n'offre pas la possibilité au marché d'assurer une rentabilité à la bio.

S'ajoute à cela un contexte social particulièrement tendu. La réforme des retraites amène un débat difficile dans notre pays et nous ramène à des questions de fond sur notre rapport au travail et à la contribution collective. Après la prise en compte des 25 meilleures années pour les agriculteurs, la reconnaissance du conjoint collaborateur sera une prochaine étape pour avoir une retraite descente malheureusement encore bien loin du luxe des régimes spéciaux. En agriculture, il existe un paradoxe : la retraite est souvent la bienvenue mais beaucoup continuent leur activité car la passion du métier va bien au delà. Malgré la pénibilité, l'âge de la retraite fait peu débat dans la profession.

Comme lors de ma dernière allocution, certains éléments de contexte n'ont pas évolué positivement en Ile-de-France.

En effet, le manque de salarié dans le domaine agricole (comme pour d'autres secteurs d'activité) est consternant, l'agriculture recrute largement et dans tous les domaines (bio, circuits courts, grande culture, méthanisation, élevage...) mais les candidats se font rares.

Je le redis, les conditions de travail ont beaucoup évoluées et les agriculteurs s'organisent pour mieux accompagner leurs salariés par le biais de la formation, des conditions de travail, et des conditions salariales.

Nous avons besoin de bras pour nourrir la France ! A l'aube d'un défi démographique majeur pour l'Agriculture Française (les départs à la retraite, et la baisse des installations...), il nous faut agir pour maintenir la capacité de production de la France !

La souveraineté alimentaire doit être notre priorité, il faut encourager les vocations en agriculture.

Amplifions le renouvellement des générations pour maintenir des fermes en Ile-de-France et continuons notre stratégie de diversification pour répondre toujours mieux aux attentes sociétales.

Je tenais aussi à redire la nécessité de l'engagement pour nos agriculteurs, comme pour les salariés du monde agricole : donner du temps pour l'intérêt collectif apparaît comme une évidence dans la période que nous traversons.

Nous ne cesserons donc pas de maintenir nos efforts en ce sens pour soutenir nos structures mutualistes. En soutenant l'action des délégués MSA sur le terrain et plus largement de la MSA.

Pour autant nous pouvons nous interroger sur l'adéquation d'un budget toujours et des missions toujours plus nombreuses.

Le partenariat avec la MSA s'illustre au quotidien, notamment au niveau local avec le concours de nos FDSEA. Cette relation de terrain caractérisée par une proximité forte et une bonne connaissance des entreprises permet d'agir et de réagir rapidement mais aussi de veiller et anticiper.

La solidarité demeure une valeur forte du monde agricole francilien, et maintenir des structures agricoles actives sur le territoire est un enjeu prioritaire !

Nous réitérons donc notre volonté d'œuvrer aux côtés de la MSA pour répondre aux défis qui s'imposent.

Pour conclure,

Il nous faut maintenir notre capacité à travailler ensemble dans l'intérêt de la profession agricole, jeunes, ainés, salariés, collaborateurs.

Je tenais aussi à redire l'impérieuse nécessité de nos dispositifs d'accompagnement et d'écoute auprès des exploitants qui doivent faire face à des difficultés ponctuelles ou structurelles, parfois des conditions particulièrement dramatiques.

Enfin, Merci à votre Président, Olivier HUE, et son Directeur-général, Laurent PILETTE, pour l'énergie et l'assiduité employées quant au maintien de nos bonnes relations.

Merci de votre attention. »

M. le Président remercie M Cyrille MILARD.

M GUILLEMOT pour la **CGT** a transmis la délation suivante :

« Mesdames et Messieurs les délégué.e.s, Mesdames et Messieurs les salarié.e.s de la MSA, Mesdames et Messieurs les invité.e.s,

1. COG 2021-2025 et moyens de fonctionnement de la MSA	4. Santé Sécurité au Travail
2. Retraites	5. Droits des assuré.e.s, famille, action sociale
3. Plan national Santé 2022-2025	6. Conclusion : reconquérir notre sécu

1. COG 2021-2025 et moyens de fonctionnement de la MSA

⇒ Comme nous vous l'avions déjà dit l'an dernier, la CGT n'a pas voté cette COG au motif qu'elle **détruit le service public et dégrade les conditions de vie et de travail** du personnel.

⇒ **Aujourd'hui, la situation s'aggrave encore avec la pression sur les effectifs, qui n'atteignent même pas les objectifs COG déjà insuffisants.**

⇒ Par un tour de passe-passe, la FNEMSA, branche employeur de la MSA, transfère une part du budget dédié au personnel sur les charges de fonctionnement qui augmentent considérablement du fait notamment de l'inflation.

⇒ Malgré une hausse modique de la valeur du point, la hausse des prix pèse de plus en plus lourdement sur le pouvoir d'achat des salariés de la MSA Ile de France, qui, rappelons-le, sont souvent classés au plus bas de la classification des emplois (niveaux 2 ou 3).

⇒ Le manque d'effectifs et l'insuffisance des salaires génèrent des conditions de travail de plus en plus difficiles, ce qui impacte négativement le service rendu aux assurés.

⇒ **En** outre, des moyens seraient nécessaires pour face face à l'explosion de la précarité et de la pauvreté que les agents qui travaillent dans les services adhérents constatent de plus en plus.

2. Retraites

→ Nous ne détaillerons pas la situation liée au coup de force du régime autocratique d'Emmanuel Macron pour réformer les retraites alors que le COR (Comité d'Orientation des Retraites) démontre que les régimes de retraites sont globalement équilibrés et qu'il n'y a aucune urgence financière à les réformer.

→ Cette "réforme" promulguée en catimini frappe de plein fouet l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue, et renforce les inégalités femmes-hommes.

→ De surcroît, comme la moitié des personnes de plus de 60 ans se trouve au chômage, elle aggraverait la précarité de ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite.

→ Elle n'a donc rien d'une nécessité économique, c'est le choix de l'injustice et de la régression sociale.

→ Ce texte vise avant tout à exonérer le patronat de certaines charges, comme la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui remplace la taxe professionnelle, ainsi qu'à donner un signe aux marchés financiers pour qu'ils continuent d'acheter de la dette française malgré l'accroissement de notre déficit commercial et la chute de crédibilité de notre pays dans le monde.

▶ Renforcer notre système de retraites nécessiterait au contraire des mesures de progrès social et environnemental et de partage des richesses.

→ Notre pays importe en effet une grande partie de ses fruits et légumes alors que de nombreux exploitants et salariés agricoles sont en difficulté et que le chômage et la précarité sont massifs.

→ Une politique de reconquête industrielle et agricole et de développement des services publics, devrait être une priorité du gouvernement qui préfère se vautrer dans la soumission aux marchés financiers.

→ Elle doit répondre à des normes sociales et environnementales responsables, développer l'emploi et la formation, améliorer les salaires, les conditions de travail et aller vers l'égalité professionnelle Femmes/Hommes.

→ Cette politique de développement va à l'encontre du modèle agro-industriel de développement défendu bec et ongles par la FNSEA qui cherche à l'imposer de force, certains dirigeants demandant même de sanctionner des organisations agricoles qui ne partagent pas leur avis....

▶ la CGT appelle à l'union et à la convergence des luttes de l'ensemble du mouvement social pour contrer l'autoritarisme du régime Macron et promouvoir des solutions nouvelles.

3. Plan national Santé 2022-2025

⇒ Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

⇒ Les politiques de la santé se déclinent autour de plusieurs axes, notamment santé publique, santé sécurité au travail et santé scolaire. La MSA est concernée par les 2 premiers points.

▶ **Sur le premier point, la CCMSA a élaboré un nouveau plan national de Santé 2022-2025** qui a été décliné pour l'Île de France : <https://lebimsa.msa.fr/sante/strategie-sante-msa-aider-les-populations-agricoles-et-rurales/>

Il comporte plusieurs enjeux ou objectifs qui pourraient parfois faire consensus si les moyens mis en œuvre permettent d'y répondre, ce qui n'est malheureusement pas le cas si on analyse la loi de financement de la sécurité sociale. Quelques observations :

⇒ **Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention, tout au long de la vie et dans tous les environnements, y compris professionnel**

⇒ La CGT partage cet objectif mais l'allongement de l'âge de la retraite irait notamment à l'encontre de cet enjeu MSA "Améliorer l'espérance de vie en bonne santé".

⇒ En effet, les débats sur l'âge de la retraite ont montré que les personnes aux revenus les plus faibles et aux conditions de vie ou de travail difficiles vivent en moyenne moins longtemps, et aussi moins longtemps en bonne santé, que les CSP+.

⇒ **Améliorer la prévention et prévenir et protéger les assurés des risques rencontrés dans l'environnement professionnel**

⇒ La campagne que la MSA a menée en 2022 et qui se poursuit en 2023 autour de l'alimentation répond à cet objectif de santé publique.

⇒ Mais la stratégie des grands groupes agroalimentaires et le gonflement des profits participe à l'augmentation des prix pour le consommateur, ce qui les empêche souvent de se nourrir correctement.

⇒ Les campagnes de solidarité auxquelles la MSA participe avec des associations comme Solaal ou le Secours Populaire sont indispensables, mais elles ne doivent pas conduire à ignorer la responsabilité des groupes dans la situation de précarité alimentaire dans laquelle se retrouve de nombreuses personnes.

⇒ Il faut bien sûr améliorer la prévention santé de la population, par exemple au travers de campagnes de vaccination ou de dépistages de différentes pathologies comme le cancer, les maladies cardiovasculaires, la santé mentale (burn out, mal être...) etc.

⇒ La formation des professionnels de santé dans le domaine de la prévention doit sans doute également être améliorée.

⇒ En matière de prévention, des partenariats voire des conventions sont et doivent être mis en œuvre avec d'autres acteurs du service public, comme par exemple les CPAM, les collectivités territoriales ou d'autres organismes agricoles comme Agrica.

⇒ **Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires**

⇒ Les dirigeants de la MSA ciblent les territoires ruraux, mais il ne faut pas oublier les zones urbaines dans lesquelles vivent un grand nombre d'assurés agricoles, notamment en IdF.

⇒ En outre, l'insuffisance de l'offre de soins, la difficulté à trouver un médecin traitant, les déserts médicaux, les délais de prise de RV, les visites à domicile de moins en moins nombreuses etc. pénalisent les assurés.

⇒ Des initiatives comme le Prado (programmes de retour à domicile suite à hospitalisation), doivent par exemple être développées, en relation avec les autres régimes.

⇒ **Quelques autres remarques :**

⇒ Les Centres de Santé sont créés souvent à l'initiative de municipalités ou de collectivités territoriales dans des zones urbaines, mais cette formule pourrait être mise en œuvre aussi en zones rurales au niveau de groupements de communes.

⇒ Développer l'autonomie des populations âgées et en situation de handicap et soutenir les aidants. Sur ces questions, des partenariats avec d'autres acteurs comme les conseils régionaux sont nécessaires, sachant que pour la CGT, le risque dépendance devrait relever de l'assurance maladie et donc de la MSA pour nos ressortissants.

⇒ Lutte contre la fraude : la CGT préconise un renforcement des contrôles à l'encontre des professionnels de santé indécents et à parfaire les sanctions et les modalités de recouvrement des indus.

⇒ **Proposition CGT : intégration des régimes complémentaires dans les régimes de base**

<https://www.cgt.fr/actualites/france/sante/legislation/vers-une-secu-plus-etendue>
<https://www.cgtcnam.fr/wp-content/uploads/2018/10/4-pages-s%C3%A9cu-int%C3%A9grales.pdf>

⇒ Pour le régime de base, le reste à charge pour les assurés varie d'environ 6 % à l'hôpital public à 96 % pour l'optique.

⇒ Les assurances, mutuelles ou organismes de prévoyance apportent certes un complément, mais de façon très inégalitaire et de surcroît, le principe du double remboursement (base plus complémentaire) occasionne des coûts de gestion qui, rapportés aux montants des prestations versées, sont environ 4 fois plus élevés pour les régimes complémentaires que pour les régimes de base.

⇒ Le régime local d'Alsace-Moselle regroupe base et complémentaire à hauteur de 90% du remboursement des soins : il pourrait préfigurer le 100% santé, et l'intégration dans le régime de base des personnels affectés à la santé dans les régimes complémentaires donnerait aux MSA et aux caisses du Régime Général des moyens, notamment humains, supplémentaires pour le service aux assurés.

4. Santé Sécurité au Travail

⇒ La MSA assure la gestion de la SST pour les salariés depuis 1973 et en 1991, la CGT avait demandé en Ile de France que la MSA aussi assure la prévention Accidents du Travail des non-salariés, ce qui a été réalisé quelques années plus tard sur tout le territoire.

4.1 Prévention des risques professionnels

⇒ nous souffrons particulièrement des **ordonnances Macron qui ont cassé les droits des comités d'entreprises et des délégués du personnel et ont relégués les CHSCT en un simple commission avec des prérogatives moindres.**

⇒ **La campagne de lutte contre le mal être agricole doit être développée**, mais ne doit pas se limiter aux non-salariés agricoles et l'insistance des administrateurs salariés a permis de l'étendre aux salariés de la production agricole mais cette campagne ignore toujours le tertiaire agricole.

⇒ Pour la CGT, il serait judicieux d'associer les élus MSA et CSE ou CCSCT dans les entreprises aux réseaux « Sentinelles », en leur donnant des moyens, et il convient également de réactiver les CPHSCT pour les petites entreprises.

⇒ En outre, nous assistons aujourd'hui à une dégradation des conditions de travail dans toutes les branches, et notamment dans le tertiaire agricole, ce qui génère un accroissement de l'absentéisme.

⇒ **Pour la CGT, l'absentéisme** doit être considéré comme un **risque professionnel** qui implique la responsabilité de l'employeur qui doit assurer la santé des salariés. L'absentéisme doit être traité en ciblant d'abord les causes qui sont souvent issues du travail et des mauvaises conditions de travail.

● Salariés de la production agricole

⇒ Au niveau national en agriculture, les maladies professionnelles augmentent, le nombre d'accidents du travail graves en agriculture est deux fois plus élevé que dans les autres secteurs d'activité.

⇒ Les salariés agricoles sont confrontés aux risques animal, machine, chimique, TMS (Troubles musculosquelettiques), chutes de hauteur, etc.. notamment dans les domaines équestre ou du paysage pour ce qui concerne l'Ile de France.

⇒ **L'emploi saisonnier ou en CDD est important en agriculture et ces travailleurs paient un lourd tribut en terme d'accidents du travail.**

⇒ Cette population peine à faire valoir ses droits à la santé et à constituer des dossiers réparateurs et il serait judicieux que la MSA améliore l'assistance qu'elle peut apporter dans ces situations

⇒ Le modèle "Lean management" s'impose de plus en plus dans les coopératives agricoles et le tertiaire agricole avec des conséquences dévastatrices : conditions de travail dégradées, santé altérée, perte de sens du travail, fragilisation, TMS, RPS etc.

⇒ La CGT milite pour de nouveaux droits et pour favoriser l'accès des travailleurs agricoles au droit à la santé et à la réparation, ce qui suppose notamment des moyens supplémentaires, notamment humains, pour les services SST de la MSA.

⇒ La FNAF CGT a organisé le 1er décembre 2022 un colloque à l'Assemblée Nationale : "Les ouvrières et ouvriers agricoles, les invisibles des temps modernes" consacré aux conditions de vie et de travail des ouvriers agricoles.

Newsletter CGT : [Défendre les ouvriers agricoles, ces invisibles des temps modernes | CGT](#)

Vidéo Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=kyKEKRH2Imw>

Débats : https://docs.google.com/document/d/1VX_v4vhjEi3CGHFhG_EoLUlyfd1xH2-jJEYhZYNIP20/edit?usp=share_link

⇒ Les nombreux échanges au cours de ce colloque donnent des pistes pour valoriser ces métiers, intéressants et utiles mais très mal reconnus ou considérés.

● Salariés du "tertiaire" agricole

⇒ Près de la moitié des salariés agricoles en Ile de France relèvent du tertiaire.

⇒ Les administrateurs CGT et les autres administrateurs salariés de la MSA ont donc insisté pour que les Risques Psychosociaux dans le secteur tertiaire, soit également pris en compte.

⇒ Dans ce cadre, des actions concernant l'usage du numérique, la fracture numérique, le travail à l'heure du numérique, notamment via le télétravail, sont actuellement dans les cartons de la MSA Idf suite aux préoccupations exprimées par les élus salariés.

4.2 Médecine du travail

⇒ La **pénurie de médecins, le transfert de missions vers des personnels infirmiers** pèse sur la santé au travail. Il faut recruter des médecins du travail indépendants des employeurs en nombre suffisant.

4.3 Réinsertion professionnelle

⇒ La réinsertion professionnelle des personnes victimes d'accidents du travail ou de la vie fait aussi partie des objectifs SST. Des initiatives sont menées en partenariat avec Agrica : "Retour à la Vie Active".

5. Droits des assuré.e.s, famille, action sociale...

⇒ Des retards dans le développement de l'informatique du domaine famille est préjudiciable aux assurés.

⇒ En outre, de nombreux assurés ne demandent pas des prestations auxquelles ils auraient droit, notamment dans le domaine Famille.

⇒ Il convient de lutter contre ce non recours aux droits et les rendez-vous prestations organisés par la MSA, comme d'ailleurs les "instants santé", doivent être développés.

⇒ Des outils, comme le datamining, pourraient également être utilisés pour mieux cibler les personnes qui pourraient être dans cette situation et/ou les personnes qui risqueraient de sombrer dans la précarité ou le mal-être et ainsi faciliter le travail des services de proximité et des personnels sociaux de la MSA.

6. Conclusion : reconquérir notre sécu

▶ Il faut enrayer la faillite de notre protection sociale organisée par le régime Macron et ses prédécesseurs et revenir à des fondamentaux de la sécurité sociale.
<https://orgasociaux.cgt.fr/enjeux/100-secu/>

▶ La CGT met en débat un projet de Sécurité sociale intégrale avec l'objectif d'un 100% Sécu, avec un seul collecteur et payeur : le Service public de sécurité sociale, dont fait partie la MSA et nous insistons sur trois aspects :

● La démocratie

⇒ Dans toutes les caisses de sécurité sociale, il faut organiser des élections par l'ensemble des assurés.

⇒ Les administrateurs/trices élu-es (au moins 75% des sièges revenant aux représentants des salariés) devront disposer de véritables pouvoirs (budgets, taux de cotisations, montant des prestations etc.).

⇒ Les élus de proximité, avec leur connaissance du terrain et leur expertise doivent aussi être acteurs pour aller vers les catégories parfois difficiles à rencontrer et les accompagner

● La Sécurité sociale doit être financée par les cotisations sociales, pas par les impôts

[https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/fiscalite/les-cotisations-sociales-doivent-financer-la-securite-sociale-pas-les-impots#:~:text=Alors%20que%20la%20CSG%20\(contribution,est%20financ%C3%A9%20par%20l'imp%C3%B4t%20!](https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/fiscalite/les-cotisations-sociales-doivent-financer-la-securite-sociale-pas-les-impots#:~:text=Alors%20que%20la%20CSG%20(contribution,est%20financ%C3%A9%20par%20l'imp%C3%B4t%20!)

⇒ Pour la CGT, il faut revenir aux principes de la Sécurité sociale lors de sa création en 1945 : un outil répondant à des objectifs de protection universelle, financé par le travail et non pas par l'impôt.

⇒ En fiscalisant le financement de la sécurité sociale, les gouvernements successifs

entretiennent la confusion entre impôt et cotisation sociale, et détruisent la Sécurité sociale de l'intérieur.

- D'un côté, l'impôt est un versement obligatoire sans contrepartie qui sert à alimenter le budget de l'Etat et des collectivités locales pour financer les dépenses de services publics, redistribuer les richesses et orienter la politique économique, industrielle, environnementale, etc. **L'impôt ne donne accès à aucun droit.**
- De l'autre, la cotisation sociale est un versement obligatoire avec contrepartie : la protection sociale des travailleurs.euses et de leurs ayants droit, y compris les privés d'emploi. C'est une part du salaire qui est socialisée pour la prise en charge des risques sociaux. **Elle donne accès à des droits** : assurance maladie, invalidité, accidents du travail, chômage, famille, retraite...

⇒ Depuis 2020, plus de 50% de la Sécu est financé par l'impôt, c'est à dire surtout par la CSG (contribution sociale généralisée) ou la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale) qui sont des impôts prélevés sur les revenus, ce qui change la nature même de la protection sociale et remet en cause des principes de solidarité défendus par la Sécurité sociale depuis sa création, en 1945.

- **La fable dite des “charges sociales” n'existe pas !**

⇒ Il s'agit en réalité de **cotisations sociales permettant un partage de la valeur ajoutée produite par le travail pour financer des prestations** retraite, santé, famille, chômage etc.

⇒ La **part des salaires dans la valeur ajoutée n'a jamais été aussi faible depuis quarante ans** et en toute logique, **il faudrait réduire les dividendes grassement versés aux actionnaires et augmenter la part dite patronale des cotisations sociales**, afin de reconquérir un meilleur partage de la valeur produite, **sans que cela soit au détriment du salaire direct des travailleurs.euses.**

L'an dernier, nous avons cité **Maïakovski** qui disait que : **“L'avenir ne viendra pas tout seul, si nous ne prenons pas des mesures”**. Aujourd'hui, en plagiant **Richelieu**, nous dirons qu'il faut nous battre pour : **“rendre possible ce qui est nécessaire”**.

Nous vous remercions de votre attention. »



M le Président propose d'ouvrir les échanges avec la salle, et donne la parole à **M PILETTE** pour aborder dans un premiers temps les réponses aux questions posées par les délégués.

M PILETTE remercie M le Président et rebondit sur la déclaration de la CFTC et invite les membres du Codire à se lever en soulignant que les avancées sont le résultat d'un engagement collectif.

Il poursuit en indiquant que parmi les questions posées un certain nombre ont déjà été abordées : les visites médicales, qui sont un vrai sujet et il précise qu'il est important comme l'a rappelé M PAIN de se parler et salue le travail de Véronique AZEMAR, Médecin Chef de la Médecine du Travail, qui arrive à tenir malgré une équipe de médecins de plus en plus réduite et à réorganiser le secteur par rapport à une demande qui est importante.

Il indique qu'un courrier va être adressé à toutes les entreprises afin de préciser l'organisation mise en place qui va dépendre pour le volet médecine du travail de plus en plus des infirmières du travail.

Il ajoute qu'il en va de même pour les indemnités journalières en soulignant qu'on s'attendait après la période COVID à avoir moins d'arrêts de travail mais qu'ils ont continué à augmenter en 2022 de plus de 20%. Il réaffirme qu'il est important de maintenir une proximité et de trouver des solutions, car on voit bien que dans la gestion des indemnités journalières il peut y avoir une part de responsabilité de la MSA, mais aussi des entreprises ou des collaborateurs lors que les arrêts ne sont pas envoyés, par exemple, dans les délais.

Il poursuit en indiquant que dans les différentes questions, il y a celle de l'enjeu de la vie mutualiste, enjeu de mobilisation des délégués dans un contexte où le bénévolat est aujourd'hui dans notre pays un vrai sujet. Il rappelle que l'on ne mesure pas encore toutes les conséquences et impacts de cette période covid avec des évolutions comportementales assez interpellantes y compris dans le rapport au travail.

Il en appelle aux délégués s'ils ont des idées et estime qu'il faudrait peut-être changer de focale et repenser le rôle du délégué. Il ajoute que dans une société qui manque de liens humains le moment d'échanges en AG et sur le terrain sont importants. Il a bien noté la proposition de M Maget dans la déclaration qu'il a faite au nom de la CFDT et s'il faut repenser l'organisation des échelons locaux, il est ouvert à la discussion et aux propositions.

Il précise qu'en 2025 les élections n'auront pas lieu en début d'année mais au mois de mai en raison des élections de la Chambre d'Agriculture qui se tiendront au mois de janvier. L'assemblée générale électorale devra se tenir avant l'été.

Il mentionne ensuite que dans les questions il y a aussi celle portant sur « MSA 2030 », le devenir de la MSA, sujet que pourra aborder dans sa conférence Julien Damon afin de donner sa vision de la MSA dans quelques années.

M PILETTE explique que 2030 n'est pas si loin et qu'il est important de commencer à réfléchir au prochain projet porté par l'Institution, en s'interrogeant aussi sur le besoin ou non d'évolutions structurelles compte tenu des baisses des populations agricoles d'un côté mais aussi des contraintes fortes qui pèsent sur les caisses depuis de nombreuses COG et qui ne sont pas sans conséquence sur le maintien voire l'amélioration du service attendue par les assurés ; ce sujet sera abordé lors des deux prochaines Assemblées Générales de la CCMSA

S'agissant de la question de la joignabilité de la plateforme, il rappelle que les téléconseillers prennent entre 50 et 60 appels par jours, et que l'enjeu est d'agir sur les motifs de contacts afin de les diminuer au maximum et de conserver notre joignabilité. Il indique qu'il n'a pas d'autres choix ne pouvant remettre des effectifs au sein la plate forme.

Sur la question du report aux comptes (carrières), il souligne que ce sujet est en lien avec l'arrivée de la DSN en 2017 dans les conditions que l'on connaît. Il précise que les problèmes rencontrés sont en cours de règlement, qui dépend toutefois de traitements informatiques réalisés au plan national, sur lesquels nous n'avons pas la main. Il précise que ce sujet sera réabordé notamment avec les grands comptes plus particulièrement concernés, et espère que des solutions définitives seront trouvées une fois pour toute.

M PILETTE réaffirme, quelque soit le domaine, production ou tertiaire, qu'il est important de continuer à se parler et d'avancer avec le dialogue comme c'est le cas aussi avec les exploitants dont il salue le représentant. Il remercie aussi les représentants des grands groupes agricoles ici présents et la qualité des échanges qu'il peut avoir avec eux.

Sur la question des salaires et des moyens de la MSA, il rappelle le poids de la dette publique, et les contraintes fortes sur les moyens imposés par l'Etat. Il indique que les COG du régime général sont en cours de négociation, et qu'à l'heure où il parle, ses collègues n'ont pas de visibilité quant aux moyens qui leur seront alloués pour les 5 ans à venir.

M PILETTE ajoute que pour la MSA, si la négociation est derrière nous, il n'en reste pas moins que la CCMSA attend un certain nombre de réponses concernant notamment l'obtention de moyens pour revoir la valeur du point, revoir la classification qui a plus de 20 ans et qui n'est plus adaptée, pour utiliser le non consommé 2022, ou bien encore compenser les impacts de l'inflation sur les coûts de fonctionnement. Il rappelle que tous ces sujets se traitent au niveau national et que les réponses qui seront apportées par l'Etat dépendent aussi de celles qui sont apportées au Régime Général, et à la fonction publique.

M PILETTE ouvre ensuite la séquence des questions avec la salle et invite les délégués à prendre la parole.

M Philippe LAVAL de l'Agroalimentaire charcuterie, souhaite revenir sur le sujet de la médecine du travail et signale avoir intégré la MSA après avoir été au Régime Général, et que ses salariés pour se rendre à leurs visites médicales doivent traverser la moitié de Paris.

M le Président indique que le temps n'est plus au passage d'une camion pour réaliser les visites médicales et donne la parole à M PILETTE pour répondre.

M PILETTE revient notamment sur l'organisation de la santé au travail qui doit évoluer compte tenu de la baisse du nombre de médecins, et dont le nombre ne va pas augmenter

Il rappelle que des infirmières ont été recrutées afin de réaliser un grand nombre de tâches jusqu'alors réalisées par les médecins du travail. Il est conscient des retards constatés, d'où l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions afin de pouvoir résorber les retards. Il invite aussi les entreprises à se signaler auprès des assistantes afin d'optimiser l'organisation à mettre en place dans la gestion des rendez-vous. Il précise qu'avec l'accord du salarié un grand nombre de visites peut se faire en Visio, voire aussi au sein de l'entreprise suivant le nombre de salariés à voir et dès lors que l'entreprise dispose d'un lieu adapté. S'agissant de l'UNEP il annonce qu'un courrier sera adressé aux chefs d'entreprise pour refaire le point sur les obligations en matière de médecine du travail et les actions à l'œuvre.

M LAVAL s'interroge aussi sur les examens en matière de maladies professionnelles.

M PILETTE répond que ce sujet relève du Contrôle Médical, et que la MSA a un peu plus de médecins, lesquels assurent des permanences sur le territoire mais que la Visio est aussi utilisée. Il l'invite s'il a un problème particulier à venir lui parler après l'assemblée.

M LAVAL poursuit sur le sujet des retraites et mentionne avoir une agence dans le Val d'Oise et souhaite savoir ce qui peut être fait pour conseiller les salariés.

M PILETTE rappelle que chacun peut prendre un rendez-vous retraite avec la MSA et qu'il est important sur un plan général de consulter son relevé de retraite pour voir s'il y a des périodes manquantes ou non.

Concernant la réforme appelée à être mise en œuvre en septembre, il indique que chacun peut aussi consulter le site internet sur la réforme des retraites « suis-je concerné » du GIP info retraite, lequel est accessible à partir du site internet de la MSA IDF. Il mentionne aussi que la MSA intervient dans quelques entreprises pour faire un point sur la préparation de la retraite, avec aussi des actions pouvant être communes avec AGRICA.

Mme Vanessa POIRET, présidente de l'échelon Val-d'Oise Est, souhaite souligner l'initiative de la MSA d'intégrer dans la formation en CFA la question de la protection sociale en MSA car cela préparera l'intégration des jeunes générations dans les organisations professionnelles agricoles et les délégués MSA ; elle ajoute que la particularité de l'Ile-de-France est le nombre important d'adhérents à la MSA qui sont salariés, et qu'il est important que les personnels du tertiaire (banque, assurance...) disposent dans leur cursus d'informations concernant la connaissance du système agricole.

M. Le Président remercie Mme POIRET pour sa remarque.

M PILETTE tient à souligner que la remarque de Mme Poiret est pertinente, et partage l'idée, d'une méconnaissance totale d'un grand nombre des fondements de la sécurité sociale, alors que notre pays y consacre un tiers de son PIB. Il estime que cette question la connaissance du système devrait être prévue dans l'enseignement tout court. Intégrant aussi les droits et les devoirs de chacun

M. Le Président remercie M PILETTE et propose de passer à l'adoption des résolutions.

IX. ADOPTION DES RESOLUTIONS



M. le Président invite M. GRESILLE, 1er Vice Président, à présenter le projet de la première résolution.



M. GRESILLE en donne lecture :

En vertu de l'article D 723-230 du code rural modifié par le décret n°2013-1223 du 23 décembre 2013, il est proposé à l'Assemblée générale de :

- **Mettre la réserve de santé au travail à son niveau maximum** (équivalent à 6 mois de fonctionnement) soit **1 607 969,11€** pour l'année 2022.

Le Président constate que la résolution est adoptée à l'unanimité des votants.



M. GRESILLE donne lecture de la seconde résolution :

« Approbation de la gestion du Conseil d'administration

Vu les articles L.723-25, R.723-106 du Code rural,
Vu le rapport général du Conseil d'administration,

L'assemblée générale de la Caisse de MSA Ile de France :

- **Approuve la gestion du Conseil d'administration,**
- **Approuve, en conséquence, le rapport général présenté par le Conseil d'administration. »**

Le Président constate que la résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Il remercie l'assemblée pour ce vote.

X. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT HUE



M. le Président clôt cette assemblée générale à 17 h ; il remercie chaleureusement les délégués, les membres du CA et des Présidents d'Echelons, ainsi que toutes les personnes ayant répondu présent

Pour participer à cette assemblée. Il ouvre la thématique de l'AG qui s'intitule « Et la sécu demain ? » Présentée par **M Julien DAMON** en tant que grand témoin mais aussi acteur de la sécurité sociale.

Le Secrétaire de séance

L. PILETTE

Le Président

O. HUE